



AVIS D'ATTRIBUTION

L2122-1-1 alinéa 1

MISE A DISPOSITION PAR SNCF RESEAU D'UN TERRAIN BATI DE 10000 M2 SUR LA COMMUNE D'AUSSILLON POUR UNE ACTIVITE DE DEPOT, STOCKAGE ET TRANSPORT DE MARCHANDISES

1. Propriétaire et gestionnaire du domaine :

Direction Immobilière Territoriale Grand Sud de SNCF Immobilier, dont les bureaux sont sis 4 RUE LEON GOZLAN – CS 70014 – 13331 MARSEILLE CEDEX 03, représentée par son Directeur Monsieur Frédéric BERNA dûment habilité. SNCF Immobilier (branche Immobilière de SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau.

2. Correspondant :

Renseignements techniques et administratifs : DIT Grand Sud, Gestionnaire Yxime, Mme. Sonia BLANCHARD / Courriel : sblanchard@yxime.fr / Adresse : 18 rue des Cosmonautes – 31400 TOULOUSE / Téléphone : p: 05.34.50.87.27 m: 06.18.32.19.81

3. Objet de la procédure :

La convention d'occupation objet du présent avis porte sur la mise à disposition d'un terrain bâti d'une surface de 10 000 m² sis allée des Auques sur la commune d'Aussillon (81200).

4. Procédure :

La convention d'occupation non constitutive de droits réels a été passée selon la procédure de sélection préalable de l'article L2122-1-1 alinéa 1 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

5. Attribution :

Par application des critères de choix pondérés annoncés dans l'avis de publicité remis aux candidats, SNCF Réseau a décidé d'attribuer la convention d'occupation à la société GONDRAND dont le siège est sis 11 rue de Lubeck à Paris (75116).

Date d'effet de la convention d'occupation : 1er juillet 2019

6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.

Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis.

7. Information sur les recours

Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois devant :

Tribunal administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 TOULOUSE Cedex 7

Téléphone : 0562735757 - Télécopie : 0562735740

Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr